

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire du 7 juin 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades tenue le 7 juin 2021 par voie de vidéoconférence (exceptionnellement permis étant donné la situation du COVID-19 et les différents arrêtés ministériels).

Sont présents à cette séance les membres du conseil Olivier Doyle, Martin Juneau, Benoit Durand, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, formant quorum sous la présidence du maire Pierre Lalonde.

Le conseiller Mario Vallée est absent.

Est également présente, Me Julie Paradis, directrice générale adjointe et responsable du greffe.

Le maire, Pierre Lalonde, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

**2021-06-090**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire, Pierre Lalonde, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 7 juin 2021.

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2021 tel que rédigé, soit :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. GREFFE**

- 3.1 Nomination secrétaire d'assemblée – Séances du conseil municipal
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021
- 3.3 Dépôt de correction
- 3.4 Élection 2021 – Utilisation du vote par correspondance
- 3.5 Élection 2021 – Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection

**4. FINANCES**

- 4.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Mai 2021

**5. SERVICES URBAINS**

- 5.1 Ratification ordre de changement et autorisation de paiement – Pompaçon inc. – Pompes d'eaux usées
- 5.2 Ratification de l'ordre de changement numéro 3 et autorisation de paiement – Filtrum Construction inc –

Modification à la distribution d'eau potable de Pointe-des-Cascades

5.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Appel d'offres 2021-003-TP – Nettoyage des puits 1 et 2

## **6. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

6.1 Demande d'approbation PIIA 2021-42 – Lot 1 543 345

6.2 Demandes d'approbation PIIA 2021-43 et 2021-44 – Lot 5 759 182

6.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Le Groupe Desfor – Inventaire des frênes publics et élaboration d'un plan de gestion des frênes

6.4 Ratification ordre de changement résolution 2020-04-048 et autorisation de paiement – Centre Investigation & Sécurité Canada Inc – Service de sécurité Pointe-des-Cascades

6.5 Démission et départ - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

## **7. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

7.1 Demande d'aide financière - Maison de soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges – Tournoi de golf

## **8. RÈGLEMENTS**

8.1 Avis de motion – Règlement 190-2019-01 modifiant le règlement concernant la gestion contractuelle, la délégation de pouvoir, le contrôle et le suivi budgétaire

8.2 Avis de motion – Règlement de zonage numéro 121-16 modifiant le Règlement de zonage numéro 121 afin d'autoriser l'usage spécifique « école primaire » dans la zone PU-11

8.3 Adoption – Premier projet Règlement de zonage numéro 121-16 modifiant le Règlement de zonage numéro 121 afin d'autoriser l'usage spécifique « école primaire » dans la zone PU-11

8.4 Adoption – Règlement numéro 203-2021 relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Municipalité

## **9. AFFAIRES DIVERSES**

9.1 Demande à Hydro-Québec – Sécurité en bordure du barrage

## **10. PAROLE AUX CONSEILLERS**

## **11. PAROLE AU MAIRE**

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-091

## **NOMINATION SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir qu'en l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, la directrice générale adjointe et responsable du greffe, peut agir à titre de secrétaire d'assemblée lors des séances du conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale adjointe et responsable du greffe, à agir comme secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-06-092**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021**

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **DÉPÔT DE CORRECTION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt du procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 avril 2021 à 19 h 45 et d'une copie du document modifié, conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*.

**2021-06-093**

### **ÉLECTION 2021 – UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

D'UTILISER le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-094

**ÉLECTION 2021 – UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION**

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale* du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du troisième et du quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

DE PERMETTRE à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

DE TRANSMETTRE à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-095

**APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – MAI 2021**

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de mai 2021 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de mai 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 500 989,03 \$ :

Chèques émis par la municipalité	432 057,83\$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	31 162,45 \$
Salaires nets	37 768,75 \$
<b>TOTAL</b>	<b>500 989,03 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-06-096**

**RATIFICATION ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – POMPACTION INC. – POMPES D'EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-048 octroyant le mandat à Pompaaction inc. pour l'achat de pompes d'eaux usées pour la station de pompage du site des Cascades;

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire de prévoir l'ajout d'une sortie électrique pour les nouvelles pompes en cas de panne électrique;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de la firme Pompaaction inc. pour l'ajout de cet élément au devis initial;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU:

DE RATIFIER l'ordre de changement numéro 1 à l'entreprise Pompaaction inc.;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'ordre de changement numéro 1 ainsi qu'à payer à Pompaaction inc., un montant maximal de 3 417,82 \$, incluant les taxes applicables, à même le poste budgétaire 02-415-07-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-06-097**

**RATIFICATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 3 ET AUTORISATION DE PAIEMENT – FILTRUM CONSTRUCTION INC – MODIFICATION À LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE POINTE-DES-CASCADES**

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-10-170 octroyant le contrat à l'entreprise Filtrum Construction inc pour modification à la distribution d'eau potable de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées au devis initial, notamment au niveau d'une vanne de 8 pouces à la distribution;

CONSIDÉRANT QUE cette modification est essentielle pour assurer le bon fonctionnement des vannes;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Filtrum Construction inc pour un montant 3 819,47 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'ordre de changement # 3 de l'entreprise Filtrum Construction inc;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'ordre de changement # 3 ainsi qu'à payer à l'entreprise Filtrum Construction inc un montant maximal de 3 819,47 \$ taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 189-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-06-098**

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – APPEL D'OFFRES 2021-003-TP – NETTOYAGE DES PUIXS 1 ET 2**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a procédé à l'appel d'offres sur invitation 2021-003-TP pour des travaux de réhabilitation des puits de captage 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 26 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé la soumission suivante dans les délais prescrits :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Offre de prix (taxes incluses)</b>
Bernard Lizotte et Fils inc.	60 681,24 \$
R.J. Lévesque et Fils Ltée	51 163,88 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme TechnoRem d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise R.J. Lévesque et Fils Ltée;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise R.J. Lévesque et Fils Ltée selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise R.J. Lévesque et Fils Ltée un montant maximal de 51 163,88 \$ incluant les taxes à même le poste budgétaire 02-412-01-521 ainsi que dans le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-06-099**

**DEMANDE D'APPROBATION PIIA 2021-42 – LOT 1 543 345**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 20 mai pour le lot 1 543 345 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la réalisation de travaux de rénovation majeure;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la réalisation de travaux de modification du revêtement extérieur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau revêtement employé sera en bois et de couler bleu tonnerre;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que ce matériau contribue à préserver le cachet patrimonial du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 125-1 s'appliquant au secteur B Noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande d'approbation PIIA pour la réalisation de travaux de rénovation du revêtement extérieur du bâtiment principal sur le lot 1 543 345; 13, rue Brunet; zone HA-28; Secteur B Noyau villageois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-06-100**

**DEMANDE D'APPROBATION PIIA 2021-43 ET 2021-44 – LOT 5 759 182**

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'approbation PIIA ont été déposées le 20 mai pour le lot 5 759 182 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la réalisation de travaux d'aménagement paysager et l'installation d'une piscine creusée en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise également l'installation d'une clôture d'une hauteur de 4 pieds (1.2 m) en fer ornemental entourant la piscine creusée;

CONSIDÉRANT le plan d'implantation portant le numéro de dossier S 5334-4, réalisé par l'arpenteur-géomètre David Simoneau de la firme Arseneault-Bourbonnais Inc;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que les projets correspondent aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 125-1 s'appliquant au secteur A Chemin du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER les demandes d'approbation PIIA pour la réalisation de travaux d'aménagement paysager visant l'installation d'une piscine creusée entourée d'une clôture sur le lot 5 759 182; situé au 218, chemin du Fleuve; zone HA-2; Secteur A Chemin du Fleuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-101

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – LE GROUPE DESFOR – INVENTAIRE DES FRÊNES PUBLICS ET ÉLABORATION D’UN PLAN DE GESTION DES FRÊNES**

CONSIDÉRANT la densité arborescente et les nombreuses essences de frênes sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la maladie de l’agrile du frêne qui attaque et tue, depuis plusieurs années déjà, toutes les essences de frênes en Amérique du Nord, inclusivement dans la province de Québec;

CONSIDÉRANT le grand nombre d’abattages de frênes requis sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le Plan d’action régional de lutte à l’agrile du frêne de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la Stratégie métropolitaine de lutte contre l’agrile du frêne de la Communauté Métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité de se doter d’un inventaire des frênes sur les propriétés publiques appartenant à la Municipalité, tels que les espaces publics, les parcs municipaux et les voies publiques;

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité de se doter d’un plan de gestion des frênes sur son territoire;

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité de se doter d’un programme de replantation sur son territoire;

CONSIDÉRANT les demandes d’offre de services professionnels auprès d’une trentaine de compagnies;

CONSIDÉRANT la réception de quatre offres de services professionnels;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

D’OCTROYER le contrat à la firme Le Groupe Desfor pour la réalisation d’un inventaire des frênes, d’un plan de gestion ainsi que d’un programme de replantation sur les propriétés appartenant à la Municipalité du village de Pointe-des-Cascades;

D’AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à la firme Le Groupe Desfor un montant maximal de 11 543,49 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-610-00-411.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2021-06-102

**RATIFICATION ORDRE DE CHANGEMENT RÉSOLUTION 2020-04-048 ET AUTORISATION DE PAIEMENT – CENTRE INVESTIGATION & SÉCURITÉ CANADA INC. – SERVICE DE SÉCURITÉ POINTE-DES-CASCADES**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-049 octroyant le mandat à Centre Investigation & Sécurité Canada Inc pour assurer la surveillance sur le territoire de Pointe-des-Cascades à l’été 2021;

CONSIDÉRANT QUE les réserves d’eau de la Municipalité étaient très basses lors de la longue fin de semaine du 22 mai;

CONSIDÉRANT Qu’à la demande de la Municipalité, la firme a effectué des tournées de surveillances supplémentaires;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU:

DE RATIFIER l'ordre de changement numéro 1 à l'entreprise Centre Investigation & Sécurité Canada Inc;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'ordre de changement numéro 1 ainsi qu'à payer à Centre Investigation & Sécurité Canada Inc, un montant maximal de 345,00 \$, incluant les taxes applicables, à même le poste budgétaire 02-701-60-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-06-103**

**DÉMISSION ET DÉPART – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Carl Giguère du comité consultatif d'urbanisme (CCU) en mai dernier;

CONSIDÉRANT la fin du mandat de Monsieur Ghislain Lapointe du CCU, en vertu de l'article 6 d) du *Règlement 2015-003 constituant un comité consultatif d'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) doivent être nommés par résolution du conseil, conformément à l'article 4 du *Règlement 2015-003 constituant un comité consultatif d'urbanisme*;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
Appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'inspectrice en urbanisme et environnement à faire un appel de candidatures sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité;

D'AUTORISER l'inspectrice en urbanisme et environnement à procéder à des entrevues auprès des candidats intéressés et à soumettre ses recommandations de candidats lors d'une prochaine séance du conseil au municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-06-104**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES SOINS PALLIATIFS VAUDREUIL-SOULANGES – TOURNOI DE GOLF**

CONSIDÉRANT le tournoi de golf annuel organisé par la Maison de soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir les activités de cet organisme dans la région;

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de soutenir leur événement annuel;

CONSIDÉRANT les différentes propositions de financement offertes par l'organisme pour cette activité;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau

D'OCTROYER une aide financière d'une valeur de 1 200 \$ pour l'achat d'un quatuor de golf, incluant droit de jeu, voiturette, une boîte repas et le cocktail pour quatre personnes;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970;

D'AUTORISER la coordonnatrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à organiser un tirage parmi la population pour former le quatuor qui aura la chance d'assister au tournoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-06-105**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 190-2019-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE, LA DÉLÉGATION DE POUVOIR, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE**

Conformément à l'article 445 du Code Municipal du Québec, le projet de Règlement 190-2019-01 modifiant le règlement concernant la gestion contractuelle, la délégation de pouvoir, le contrôle et le suivi budgétaire est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Girard Rodney à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

**2021-06-106**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 121-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 121 AFIN D'AUTORISER L'USAGE SPÉCIFIQUE « ÉCOLE PRIMAIRE » DANS LA ZONE PU-11**

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de *Règlement de zonage numéro 121-16 modifiant le Règlement de zonage numéro 121 afin d'autoriser l'usage spécifique « école primaire » dans la zone PU-11* est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Benoit Durand à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

**2021-06-107**

**ADOPTION – PREMIER PROJET RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 121-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 121 AFIN D'AUTORISER L'USAGE SPÉCIFIQUE « ÉCOLE PRIMAIRE » DANS LA ZONE PU-11**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal doit adopter le premier projet de Règlement de zonage numéro 121-16 modifiant le Règlement de zonage numéro 121 afin d'autoriser l'usage spécifique « école primaire » dans la zone PU-11;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique portant sur le premier projet de règlement 121-16 conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux différents décrets ministériels de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), une assemblée publique de consultation écrite d'une durée de 15 jours devra être tenue, et ce, afin de respecter l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article, le conseil délègue le pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière de fixer cette consultation écrite qui devra, conformément à la *Loi*, publier un avis public à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
appuyé par conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le premier projet de Règlement de zonage numéro 121-16 modifiant le Règlement de zonage numéro 121 afin d'autoriser l'usage spécifique « école primaire » dans la zone PU-11;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à fixer les modalités de l'assemblée publique de consultation écrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-108

**ADOPTION – RÈGLEMENT 203-2021 RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT PRIVÉES PAR DES ENTREPRENEURS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades doit voir au déneigement des voies et places publiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT les articles 10 et 59 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE des entrepreneurs en déneigement effectuent le dépôt et soufflent de la neige et de la glace sur les voies publiques et au pourtour des bornes d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE de telles pratiques génèrent des problématiques particulières de sécurité et des coûts additionnels de déneigement pour la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mai 2021 par le conseiller Olivier Doyle;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

QUE le *Règlement numéro 203-2021 relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Municipalité* soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-109

**DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC – SÉCURITÉ EN BORDURE DU BARRAGE**

CONSIDÉRANT la présence accrue des pêcheurs aux abords du barrage de la Pointe-du-Buisson, terrain réputé comme étant très dangereux;

CONSIDÉRANT QUE le barrage et les terrains aux alentours sont la propriété d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut poser aucun geste de réprimande ou de surveillance sur ce terrain privé;

CONSIDÉRANT l'agence de sécurité qui a été engagée l'an dernier par Hydro-Québec et qui patrouillait les berges quotidiennement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est très préoccupé par la sécurité des pêcheurs qui visitent le site de la Pointe-du-Buisson;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
Appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à Hydro-Québec de mettre en place une agence de sécurité pour assurer la visite quotidienne du site ou de mettre en place toutes mesures pouvant augmenter la sécurité des lieux;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à Hydro-Québec afin qu'il considère la demande;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la députée provinciale de Soulanges, Madame Marilyn Picard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **PAROLE AUX CONSEILLERS**

- Le conseiller Martin Juneau mentionne la restriction d'eau, qu'il ne faut pas laver les autos, des produits existent à cet effet. Il invite également les citoyens à aller observer les nouveaux oriflammes installés en bordure de la piste cyclable. Un panneau d'interprétation sera également installé très prochainement. Il invite également les citoyens à la course Bouge bouge organisée le 12 juin prochain.
- Le conseiller Olivier Doyle mentionne la problématique d'eau potable et appel à la solidarité des citoyens par rapport à l'utilisation de l'eau. Il recommande d'utiliser cette ressource à bonne escient. Il souhaite un bon été aux citoyens et souhaite pouvoir les saluer en personne dans le cadre du déconfinement qui débute.
- Le conseiller Peter M. Zytynsky rappel aux usagers de la route de diminuer leur vitesse avec le retour du beau temps et des piétons. Il encourage les automobilistes à laisser un espace aux cyclistes sur les voies routières. Il rappelle l'importance d'assurer la sécurité de nos enfants et aînés.
- Le conseiller Benoit Durand souhaite informer les citoyens que des moyens pour faire diminuer la vitesse des automobilistes sont présentement étudiés. Il invite à la prudence pour les enfants et les animaux.  
Il mentionne la revitalisation du Site des Cascades. Il espère que des nouvelles très positives pourront être annoncées prochainement. Il encourage les résidents à prendre connaissance de l'offre diversifiée d'activités culturelles, sociales et sportives mises en place dans la Municipalité.
- Le conseiller Girard Rodney souhaite un bon début d'été aux citoyens et leur rappel également l'importance de respecter la restriction d'eau potable. Il mentionne que des restrictions sont en vigueur dans la majorité des municipalités avoisinantes. De plus, il mentionne que l'augmentation de notre capacité d'alimentation en eau ne veut pas dire de consommer sans considération. Il souhaite un bon été à tous et encourage les citoyens à recevoir leur seconde dose de vaccin.

### **PAROLE AU MAIRE**

Monsieur le maire demande aux citoyens de respecter la signalisation et de réduire la vitesse. Il recommande aux citoyens de prêcher par l'exemple en réduisant leur propre vitesse et de réduire pour tout ceux autour.

En attendant l'étude sur la circulation qui donnera des moyens pour le respect des limites, il invite à la prudence.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Possibilité d'obtenir une subvention pour le traitement des arbres affectés par l'Agriole du frêne?
- Suivis relatifs aux nouveaux puits et de la qualité de l'eau?

- Suivis sur le plan d'infrastructures de la municipalité (hôtel de ville, presbytère, etc.)?
- Quelles sont les intentions du conseil municipal d'avoir une école en face de l'ancienne caserne de pompier? Est-ce que de prévoir l'achalandage et la circulation a été pensé?
- Est-ce que des caméras ont été installées dans le parc?

### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 20 h 21 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 7 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et  
secrétaire-trésorière,

Le maire,

---

Anne-Marie Duval

---

Pierre Lalonde

Je, Pierre Lalonde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*